

LEVENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2024

Rapporteur M. Nicolas BRAQUET

PROJET DE DELIBERATION n° 1

\*\*\*\*\*

**CONSTRUCTION D'UN COLLEGE DANS LE QUARTIER DU RIVET  
DEPOTS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
ET D'UNE AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

\*\*\*\*\*

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, portant sur la construction d'un collège, quartier du Rivet et notamment l'autorisation de dépôt de la demande de permis de construire et de défrichement sur le foncier communal, par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier le parcellaire aux fins des dépôts de demandes de permis de construire et de défrichement, par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Considérant que ces démarches doivent être effectués sur les parcelles communales suivantes :

<b>Références cadastrales</b>	<b>Surfaces (m<sup>2</sup>)</b>
A n° 467	27
A n° 495	15 708
A n° 496	2 522
A n° 497	9 857
A n° 738	3 624
A n° 743	676
A n° 815	884
A n° 816	254
A n° 818	275
<b>TOTAL</b>	<b>33 827</b>

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'abroger la délibération n° 12 du Conseil municipal du 12 décembre 2022 ;
- D'autoriser le Conseil départemental des Alpes Maritimes à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'une demande de défrichement sur les parcelles communales cadastrées A 467, A 495, A 496, A 497, A 738, A 743, A 815, A 816 et A 818 d'une surface totale de 33 827 m<sup>2</sup> ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces autorisations.